

Épreuve de culture et sciences musicales dans la série sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD) à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat

Culture et sciences musicales

Sujet 0 n° 3

Le texte en bleu et/ou encadré reproduit la note de service réglementaire

Épreuve écrite

Durée : 4 heures

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve vise à évaluer les compétences du candidat relatives à la culture musicale et artistique et à certaines composantes des techniques de la musique du programme défini dans l'arrêté du 31 juillet 2019 publié au BOEN du 29 août 2019.

Nature de l'épreuve

L'épreuve est organisée en quatre parties successives. Les durées indicatives pour chacune d'entre elles peuvent être augmentées ou diminuées de 15 minutes, le sujet précisant alors les durées modulées.

Première partie (d'une durée indicative de 30 minutes) : relevé musical.

Un extrait du répertoire enregistré, de huit à seize mesures environ, est présenté par le sujet de façon incomplète. Le candidat en prend connaissance durant 3 minutes (lecture, repérage des parties à compléter), puis cet extrait est diffusé à cinq reprises à 45 secondes d'intervalle. Le candidat doit compléter le texte (notes, rythmes, phrasés, indication des mesures, nuances, accords).

Durée de cette partie d'épreuve : environ 20 minutes.

En prenant appui sur l'audition de l'extrait enregistré, vous complétez les parties manquantes dans la partition jointe au sujet.

- Franz Joseph Haydn, extrait du *Trio Hob.IV : 1 : II Andante*.
Durée de l'extrait : 47 secondes.

Plan de diffusion

- Début de cette partie d'épreuve : après 3 minutes laissées à la prise de connaissance de la partition à compléter, 1^{re} écoute de l'extrait.
 - Silence 45 secondes.
- 2^e écoute de l'extrait.
 - Silence 45 secondes.
- 3^e écoute de l'extrait.
 - Silence 45 secondes.
- 4^e écoute de l'extrait.
 - Silence 45 secondes.
- 5^e écoute de l'extrait.

Au terme de cette cinquième écoute, il vous reste environ 10 minutes pour compléter votre relevé musical.

Indiquer le chiffrage de la mesure

Indiquer les instruments qui jouent devant les portées correspondantes

Andante

mf

5 notes

rythmes

6

5 notes + rythmes

f

f

4 notes

indiquer le changement de clé adéquat

11

rythmes

rythmes

3 notes

3 notes

type de cadence

Deuxième partie (d'une durée indicative de 1 heure) : commentaire comparé de deux extraits d'œuvres enregistrées diffusés successivement à plusieurs reprises.

Le sujet précise la problématique devant orienter le commentaire, celle-ci étant issue d'une des trois perspectives obligatoirement mobilisées en classe de terminale (mondialisation, diversité et identités culturelles ; hybridation des langages de la musique ; relativité des goûts, des modes et des valeurs). Les œuvres sont identifiées et ne sont pas accompagnées de leurs partitions.

Durée de cette partie d'épreuve : environ 1 heure et 10 minutes.

SUJET : Vous procéderez à un commentaire comparant ces deux extraits d'œuvres musicales. Sans vous y limiter, vous porterez une attention particulière aux orchestrations de ces deux œuvres et à leurs interprétations. Sur cette base, vous discuterez des goûts, des modes et des valeurs en comparant les caractéristiques de ces deux extraits qui vous semblent les plus pertinentes.

Extraits proposés :

- Gustav Mahler, *Symphonie n°4, 3^e mouvement : Ruhevoll* (extrait), 1899-1900 ; Eliahu Inbal direction, Frankfurt Radio Symphony Orchestra, enregistré en octobre 1985 ; durée 2'44".
- *Johann Sebastian Bach, Passacaille & Fugue in C minor pour orgue*, BWV 582, composé entre 1706 et 1713, orchestration et direction : Eugène Ormandy (1899-1985), Philadelphia orchestra, enregistré en avril 1960 ; durée 2'30".

Plan de diffusion

- Début de cette partie d'épreuve : 1^{re} écoute des deux extraits enchaînés.
 - Silence 4 minutes.
- 2^e écoute des deux extraits enchaînés.
 - Silence 5 minutes.
- 3^e écoute des deux extraits enchaînés.
 - Silence 5 minutes.
- 4^e écoute des deux extraits enchaînés.
 - Silence 5 minutes.
- 5^e écoute des deux extraits enchaînés.

Au terme de ces écoutes, il vous restera environ 15 minutes pour terminer votre commentaire.

Troisième partie (d'une durée indicative de 1 heure) : analyse musicale d'un extrait de partition diffusé à plusieurs reprises.

En réponse à un ensemble de questions présenté par le sujet, le candidat réalise une analyse approfondie d'un extrait de partition dont une interprétation est diffusée à deux reprises : une première fois 5 minutes après le début de cette partie d'épreuve et une seconde fois 20 minutes après la fin de l'écoute précédente.

Durée de cette partie d'épreuve : environ 1 heure.

- *Les feuilles mortes* (1945), texte Jacques Prévert, musique Joseph Kosma.
- Interprétation diffusée : *Autumn Leaves*, in album *Somethin' Else* (1958), Cannonball Aderley (Miles Davis : trompette).
Durée de l'interprétation : 2'32"

1. Vous analyserez les libertés et choix mélodiques, harmoniques et rythmiques qui, de votre point de vue, caractérisent l'interprétation de ce standard.
2. Plus généralement, vous expliquerez le rôle et les limites de la partition s'agissant de cette esthétique musicale. Vous justifierez votre propos en analysant certains extraits de la partition qui vous paraissent ici significatifs du rapport de l'interprète à la musique écrite. Vous veillerez à citer précisément les extraits supports de votre propos.

Plan de diffusion

- 5 minutes après le début de cette partie d'épreuve : première écoute de la pièce.
- 20 après la fin de l'écoute précédente, seconde et dernière écoute de la pièce.
- Temps restant : environ 30 minutes.

Quatrième partie (d'une durée indicative de 1 heure 30) : histoire de la musique et des arts.

Cette partie d'épreuve porte, sans limitation d'époque ou de pays, sur les grandes lignes de l'histoire des faits et des idées concernant la musique. Le sujet présente un bref texte que le candidat est amené à commenter et discuter en réponse aux questions qui lui sont posées.

Durée : environ 1 heure 30.

« Ce dont l'exécution musicale moderne souffre le plus, c'est du manque d'imagination des artistes : le musicien est confronté à l'instrument dont il joue mais pas à l'œuvre qu'il doit interpréter. La technique instrumentale, devenue une fin en soi, accapare complètement l'artiste qui, en revanche, connaît à peine la technique de l'œuvre. Il en sait encore moins sur les principes de composition qui la régissent et sur sa valeur en tant que résultat d'un processus créateur.

Le mystère de la création artistique, c'est celui d'une personnalité, dont les facettes sont innombrables. Les composantes du matériau artistique, par contre, peuvent être parfaitement cernées. Les sons obéissent à des lois physiques, et leur perception par l'auditeur correspond à des mécanismes connus ; en outre, ces derniers se reflètent dans la musique elle-même. Ainsi les sons et leurs relations peuvent parfaitement être définis, et représentés sans équivoque. Une bonne musique et de bons musiciens se comprennent sans intermédiaire, sans signe d'indication d'intensité, de phrasé, de tempo, d'expression ou de rubato. »

Hermann Scherchen, *La direction d'orchestre*, Actes Sud, mai 1986.

Sujet : Les éditions Actes sud publiaient en 1986 l'ouvrage qu'Hermann Scherchen, grand chef d'orchestre allemand mort vingt ans auparavant, consacrait à son art. Dans l'introduction de son ouvrage, il déplorait, non sans parti-pris, une technicité envahissante au détriment de ce qui fait l'essence même de la musique.

Vous discuterez ce point de vue en vous appuyant aussi bien sur des œuvres et des interprètes de votre connaissance que sur votre propre engagement de musicien.